



Assemblée Générale : point sur le financement de la forêt

Comme chaque année, la SODEF (Société de Développement de l'Économie Forestière) a tenu son Assemblée Générale Ordinaire, une bonne occasion de faire également le point sur le financement de la forêt.

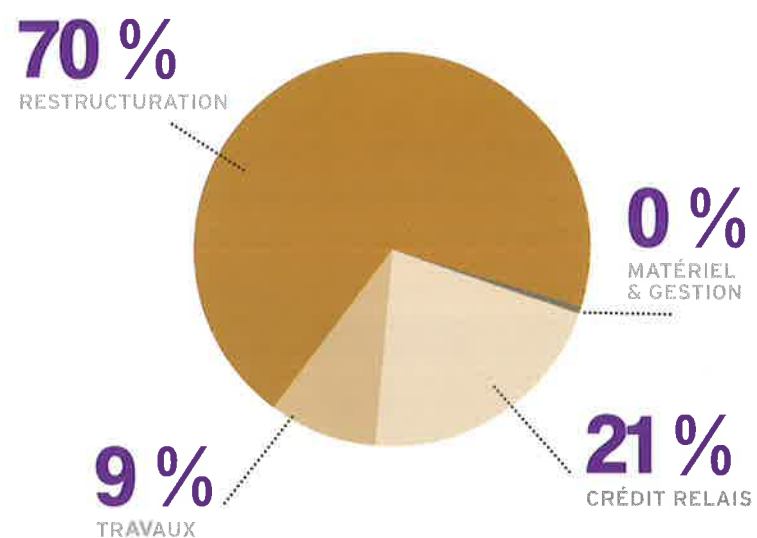
Dans la salle de l'INRA Pierroton, une cinquantaine d'actionnaires de la SODEF était réunie pour étudier les comptes de la Société de Développement de l'Économie Forestière de l'exercice 2017-2018.

Sur cet exercice, le total des prêts accordés par le Comité d'Engagement est de 470 000 euros, ce qui représente une diminution du volume des prêts par rapport aux années précédentes.

En effet, la fin du Plan Chablis explique en partie cette baisse des financements apportés par la SODEF. Néanmoins, les projets de restructuration continuent de représenter près des 2/3 des opérations financées par des prêts bonifiés de la SODEF, pour lesquels le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine prend à sa charge une partie des intérêts à hauteur de 1 %.

21 % des prêts sont des crédits relais sur subvention, 9 % des travaux et, sur cet exercice, aucun financement de matériel ou de gestion n'a été mis en place.

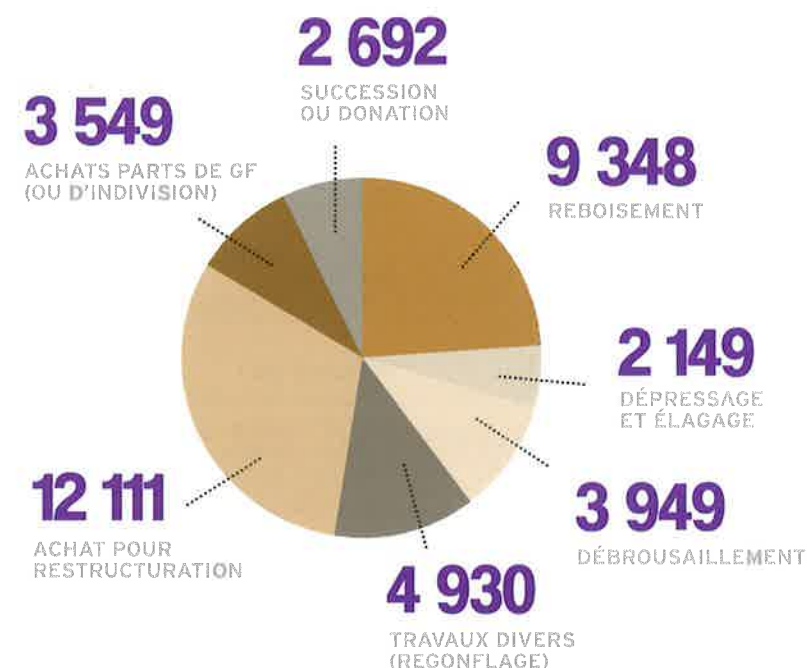
Exercice 2017-2018



Malgré cet exercice en demi-teinte, B. Lorber, président exécutif de la SODEF, chargé des Comités de Crédit, a tenu à rappeler qu'en 23 ans, la SODEF a mis en place 1 079 dossiers de prêt pour un montant global de 35 millions d'euros. Ce sont ainsi près de 39 000 ha de forêt qui ont bénéficié de prêts SODEF, soit 13,5 millions d'euros pour des travaux et 18,8 millions d'euros pour des programmes de restructuration.



Contribution de la SODEF en ha depuis 1995



Même si la Société a connu un fort ralentissement de son activité, elle reste néanmoins totalement opérationnelle et étudie, avec ses partenaires bancaires Crédit Agricole et Banque Populaire, les dossiers de prêt qui lui sont présentés.

Ainsi, pour les sylviculteurs qui ont des besoins de trésorerie

spécifiques, la SODEF peut leur proposer des prêts sur sept ans à un taux aux environs de 1,5 % (taux calculé lors de la mise en place du financement en fonction des conditions du moment).

De plus, la SODEF garantit les prêts auprès de l'établissement bancaire grâce à son Fonds de Garantie auquel adhèrent les emprunteurs.

En 2019, la SODEF doit donc relancer son activité, et notamment s'adapter à la fin progressive des subventions du Plan Chablis, et donc des prêts relais sur aides publiques.

De la même manière, en 2019, la SODEF devra continuer son travail pour étendre sa compétence à l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, et ce à la demande du Conseil régional.

Pour financer vos travaux et vos projets de restructuration forestière

LA SODEF PEUT VOUS AIDER



Financer votre forêt

SODEF / MAISON DE LA FORÊT - 6, Parvis des Chartrons - 33075 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 57 85 40 13 - e.dumontet@maisondelaforet.fr